

APPEL À PROJETS CITÉ ÉDUCATIVE DE PETITE-TERRE

La Vigie

2024/2025

Cet appel à projets concerne toute demande de subventions pour l'année 2024, au titre de la programmation de la Cité éducative de Petite Terre.

Toute demande de subventions entrant dans ce cadre se fera obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée

Au plus tard :

**Le 31 mai 2024 à minuit (heure de Mayotte) à
l'adresse mail suivante :**

cite.educ@ccpt.yt

PRÉAMBULE

Mise en œuvre dans le courant de 2022, la Cité Éducative de Petite Terre, est un label d'excellence qui poursuit l'objectif d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ; ainsi que le développement de la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire (Ville, État, Éducation Nationale, associations).

Cette démarche novatrice partenariale fédère les acteurs pour mieux contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une alliance éducative territoriale.

A ce titre, l'équipe de pilotage de la Cité Éducative de Petite Terre, composée de la communauté de commune de Petite Terre, de l'éducation nationale, et de la préfecture de Mayotte, lance un appel à projets pour l'année scolaire 2024/2025.

Cet appel à projets s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir en faveur des enfants, jeunes et habitants de Petite Terre en général et du quartier prioritaire de la Vigie en particulier dans le cadre des axes prioritaires de la Cité Educative, dont l'objectif est de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes de 0 à 25 ans.

Dans le cadre de chacun des objectifs ci-dessus énoncés, il s'agira de :

- conforter le rôle de l'école : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- promouvoir la continuité éducative : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- ouvrir le champ des possibles : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Les projets présentés doivent contribuer à structurer la communauté éducative locale et s'inscrire dans l'un des axes prioritaires de la Cité Éducative de Petite Terre (voir annexe 1) en s'adressant prioritairement aux publics des établissements scolaires suivants :

- Collège chef de file : Collège Zéna M'Déré
- Écoles membres de la cité éducative : Labattoir T17, Labattoir 5, Labattoir 4, Maternelle Moya, Maternelle Labattoir 7, Maternelle Pamandzi 7
- Etablissements publics associés : collège Zéna M'Déré et Bouéni Mtiti, lycée de Petite Terre.

1) STRUCTURES ÉLIGIBLES

Toute personne morale, de droit public ou privé est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les bénéficiaires des subventions allouées au titre de la Cité éducative peuvent ainsi être les associations, les collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2) CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DU DOSSIER

La demande de subventions doit être saisie en ligne **avant le mercredi 31 mai 2024 à minuit**, en s'orientant sur le lien suivant : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (voir annexe 3 relative aux modalités de saisie et le guide DAUPHIN complet en pièce jointe indiquant la procédure à suivre).

Le dossier doit être **complet** et comprendre **toutes les pièces justificatives** listées dans le dossier de demande de subventions (CERFA) sur le site DAUPHIN.

Toute candidature transmise sur DAUPHIN va générer un Cerfa qui devra impérativement être transmis par mail à l'adresse suivante : pdv@ccpt.yt avant le **31 mai 2024 à minuit**, sans quoi le dossier ne sera pas instruit.

Une fois déposé sur la plateforme DAUPHIN, les projets feront l'objet d'une instruction tripartite entre la Préfecture de Mayotte, le Rectorat de Mayotte et la Communauté de Communes de Petite Terre. Seules les décisions arrêtées à l'issue de cette instruction permettront d'acter le financement d'un projet de la Cité Educative de Petite Terre.

A noter :

Les statuts, la liste des dirigeants, la délégation de signature ne seront plus exigés s'ils ont déjà été transmis sur DAUPHIN et s'ils n'ont pas subi de modification.

Pour les porteurs déposant plusieurs dossiers, le budget prévisionnel de l'association, les comptes sociaux et le rapport du commissaire aux comptes (si nécessaire) sont joints uniquement lors de la première demande de l'année.

Le dossier doit impérativement comporter :

- un diagnostic : l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le quartier,
- une présentation de l'articulation et la cohérence de son action avec les autres acteurs du territoire dans ce domaine, les complémentarités envisagées entre actions et le lien avec les dynamiques inter- quartier,
- les modalités concrètes de la mise en œuvre du projet,
- le budget sincère et réaliste de l'action : le détail des différents postes et dépenses,
- les critères d'évaluation de l'action. Ces critères rendront notamment compte de l'impact des actions dans le champ des priorités suivantes : promotion de la jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et sur les axes prioritaires de la cité éducative détaillés en annexe.

Pour les nouvelles actions : Dans le cadre des actions de la Cité éducative, il est recommandé d'avoir pris contact avec les établissements scolaires concernés par le projet en amont du dépôt. Ces éléments seront à indiquer dans le dossier.

Pour les renouvellements d'action : Afin de faciliter la saisie des actions renouvelées, il est désormais possible **de copier/coller les demandes annuelles de l'année précédente N-1**. Cela permettra au porteur de modifier les dates de réalisation et de ne compléter que le budget de l'action renouvelée en 2024.

Tout dossier de renouvellement devra également comporter un retour critique et des éléments de bilan de l'action passée permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement. Ces éléments seront à intégrer de manière visible et explicite dans le dossier déposé. Ils subordonnent la recevabilité du dossier qui ne pourra pas être instruit en l'absence de ces éléments.

3) CRITÈRES D'APPRÉCIATION ET DE SÉLECTION DES DOSSIERS

Les actions doivent s'attacher à **apporter une réponse à des besoins identifiés** dans le quartier prioritaire de la Vigie et s'inscrire **en complémentarité des actions conduites sur le territoire et soutenues au titre du droit commun.**

Les actions devront obligatoirement se dérouler entre le 1er Septembre 2024 et le 31 Août 2025.

Les projets déposés seront ainsi appréciés au regard :

- du respect des objectifs du plan de déploiement triennal de la Cité éducative, et des priorités 2023 du présent appel à projets (annexe 1) ; **une attention toute particulière sera apportée sur les projets traitant des thématiques suivantes : petite enfance ; prévention santé insertion professionnelle ; lutte contre l'illettrisme et lutte contre les violences.**
- de la définition et de la mise en œuvre partenariale de l'action permettant de mutualiser les compétences de plusieurs partenaires associatifs et/ou institutionnels ;
- du caractère innovant et/ou structurant des projets pour le territoire ciblé ;
- du niveau d'implication des publics (habitant-es, élèves, ...) à l'élaboration, à l'animation et/ou à l'évaluation du projet.

4) MODALITÉS DE FINANCEMENT

A) PRINCIPE

Toute demande de financement au titre de la Cité Éducative devra prioritairement et dans la mesure du possible mobiliser les crédits de droit commun des institutions partenaires. Les crédits spécifiques de la politique de la ville interviendront en complément des financements de droit commun. Il est précisé que le porteur de projet est invité à valoriser l'ensemble des ressources mobilisables pour le projet (mise à disposition de locaux, d'équipements, de personnels, etc...)

B) DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

Les crédits spécifiques de la politique de la ville, de l'Etat ou d'autres partenaires, n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure, mais à financer des actions mises en œuvre en sus du droit commun mobilisable. Par conséquent les dépenses liées au financement pérennes de postes, à de l'investissement, ou relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles.

C) DURÉE DE FINANCEMENT

Il n'est pas possible de solliciter un financement pluriannuel.

D) COMMUNICATION

Tout support de communication concernant une action devra faire apparaître le/les logos de chacun des financeurs de l'action (à minima faire apparaître le logo de la préfecture de la Mayotte, celui de l'ANCT et de Cité Educative ainsi que celui de la Communauté de Communes de Petite Terre). Pour obtenir les logos actualisés, vous pouvez transmettre la demande par courriel : pdv@ccpt.yt

E) SUIVI DE L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est de la responsabilité de tout porteur de projet d'informer régulièrement les partenaires de la Cité éducative, et à minima les financeurs du projet, de l'avancée et du déroulé de l'action subventionnée. Pour cela, le porteur de projet devra, à son initiative, mettre en place un suivi de son projet selon les modalités qu'il souhaitera : newsletter, mails d'information, comité de suivi, etc.

Ce suivi est à différencier du montage technique du projet qui fait davantage appel aux partenaires techniques avec qui l'action se construit.

En outre, en application de l'article 10 - de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations bénéficiaires devront s'engager, par un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public.

Les actions déposées dans le cadre de cet appel devront à minima, s'inscrire dans l'un des axes de la cité éducative de Petite Terre cités ci-dessus et en priorité les axes en rouge.

Axes d'interventions prioritaires	Description succincte des objectifs à atteindre dans le cadre de la programmation 2024-2025 de la Cité Educative de Petite Terre
Socialisation et apprentissage fondamentaux des enfants de 3 à 6 ans	Mettre en œuvre un accueil de type "classe de maternelle" en pédagogie active pour préparer l'entrée en CP ou CE1 à l'école de la République.
Prévention sanitaire	Mettre en place d'un programme d'éducation et de prévention santé dès l'entrée à l'école avec des professionnels et en lien avec les parents.
Parcours de réussite	Valoriser les témoignages de parcours de réussite professionnelle de personnes originaires du QPV et accompagner vers l'insertion professionnelle les publics de la cité éducative
Lutter contre les violences et le harcèlement	Encourager le vivre ensemble, le respect d'autrui et la lutte contre toute forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.
Lutter contre l'illettrisme	Mettre en place de cours d'alphabétisation et de savoirs de base.
Evoluer avec les autres	Créer et renforcer les liens sociaux pour déconstruire les stéréotypes et favoriser sur le territoire la mixité en prenant appui sur des animations et le sport.
Renforcer le rôle du Programme de Réussite Educative	Augmenter les capacités d'accueil et de prise en charge en démultipliant le nombre d'acteurs et de professionnels intervenant auprès des publics en difficulté éducative.
L'école de tous les possibles	Créer les conditions d'un climat apaisé en construisant des actions adaptées à chaque établissement. Permettre à l'ensemble de la communauté scolaire de voir l'école mahoraise non pas comme le monde de tous les dangers mais comme celui de tous les possibles.
Garantir une alimentation équilibrée sur le lieu d'enseignement	Mettre en place des collations et un système de restauration équilibré et accessible à tous en s'appuyant sur une formation hygiène-alimentation.
Soutenir pour réussir	Mettre en place des cours de soutien visant à sécuriser l'acquisition des apprentissages fondamentaux.
Concourir pour apprendre	Inscrire des élèves à plusieurs concours scolaires et extra scolaires pour valoriser les efforts de chacun et pour leur permettre de prendre davantage confiance en eux. Développer de nouveaux parcours d'excellence.
Mayotte en chœurs	Favoriser l'émergence des talents naturels déjà présents à Mayotte (chants, instruments et danses). Promouvoir l'éducation artistique et culturelle et permettre aux enfants l'accès aux activités culturelles et artistiques après l'école tout en développant la pratique collective de musique (chorale, orchestre, éveil musical...).
Parents partenaires et associés	Soutenir et reconnaître l'engagement exemplaire de certains parents afin de donner envie aux autres au travers de la mise en place de prix, récompenses et autres diplômes, de prendre une part active dans l'engagement parental.

Persévérer pour réussir	Permettre à tous les élèves d'acquérir les savoirs fondamentaux en travaillant sur la persévérance, en proposant une offre de formation supplémentaire en petits groupes durant le temps scolaires et extra-scolaires et en prenant appui sur des plateformes numériques.
Demain commence aujourd'hui	Permettre à 25 jeunes issus de familles défavorisées du QPV de bénéficier des mêmes activités et avantages que les familles favorisées en prenant part à l'ensemble des offres de l'association Maounga Dounia.
Découvrir et comprendre l'Education nationale	Prévoir des visites d'établissements, la conception de petits films ou capsules d'information à diffuser dans les écoles.
Assurer une forte promotion territoriale	Donner envie de s'investir pour le territoire et de contribuer à la stabilité des encadrants
Actions culturelles et artistiques	Mobiliser tous les acteurs et les jeunes autour de projets fédérateurs (exemple : création de résidences d'artistes).
Lutter contre le décrochage scolaire	Prévenir et éviter le décrochage scolaire ; Mettre en place des actions de soutien scolaire individualisé en faveur des élèves détectés comme étant en pré-phase de décrochage scolaire ; Favoriser le développement d'une image positive de l'élève.
Garantir l'apprentissage de la natation pour tous	Garantir l'apprentissage de la natation et sensibiliser les jeunes aux différents métiers de la mer en lien avec l'école maritime de Petite Terre.
Promotion du sport scolaire	Promouvoir le sport auprès des jeunes et notamment des jeunes filles - mise en place d'une aide sociale aux élèves pour s'inscrire aux activités proposées (licences UNSS - UFOLEP - USEP).
Garantir l'inclusion sociale	Suivi et prise en charge des jeunes en situation de handicap repérés par les professionnels.
Réussir dans les filières scientifiques	Appuyer la poursuite de scolarité et la valorisation des filières scientifiques ou d'ingénieurs au travers d'activités innovantes. Susciter des vocations.
Education au numérique	Mise en place d'actions d'éducation au numérique pour lutter contre la fracture numérique.
1er de cordée	Réussir dans la vie active et construire son projet personnel d'orientation.
Tous pour la République	Promouvoir les valeurs républicaines en sensibilisant aux différents symboles.
Connaitre son histoire pour mieux connaître son identité	Promouvoir le patrimoine culturel, matériel et immatériel local.
Vivre avec moins de risque	Mettre en place des actions de prévention avec les parents, les partenaires de la sécurité civile et la sécurité publique.
Mon stage de découverte	Mettre en lien les jeunes avec les milieux professionnels.
S'ouvrir et s'appropriier le monde	Augmenter les capacités d'accueil des salles numériques et des laboratoires de langues.
"0 carreaux" une solution éducative pour tous	Recevoir les jeunes dans le cadre d'entretiens personnalisés et proposer à tous une solution d'insertion professionnelle ou de retour à la formation.
Elargir son horizon	Organisation de voyages linguistiques.
L'arborétum du collège de Labattoir : mon espace de découverte et de formation	Promouvoir les filières agricoles en milieu tropical. Valoriser et optimiser cet espace naturel déjà aménagé.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS



03/2024

Lancement de l'appel à projet

31/05/2024

Date limite des dépôts de projets

Début Juin 2024

Comité technique programmation cité éducative

Mi Juin 2024

Comité de pilotage de programmation de la cité éducative

Juillet/Août 2024

Mise en paiement des subventions attribuées

* Le calendrier prévisionnel annuel est présenté à titre indicatif et peut éventuellement évoluer.

À partir de Septembre et durant l'année scolaire 2024/2025
Mise en œuvre, suivi et évaluation continue des projets et actions financées



CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

HAMADE Sadaanti

Cheffe de projets, cité éducative de Petite Terre



+262 6 39 69 21 05



Locaux de la direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale : rue Georges Nahouda - 97615 PAMANDZI



cite.educ@ccpt.yt